



## Ecole de Warluis

# INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

### Démarches à suivre :

**1) Si votre enfant est né en 2018, rendez-vous à la mairie de Warluis avec les documents suivants :**

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile,
- Un document attestant que l'enfant né après le 1/01/2018 est vacciné contre les 11 maladies infectieuses suivantes : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche, l'infection à Haemophilus influenza b, Méningite, Hépatite B, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

La mairie organise ses inscriptions **à partir du 08 MARS 2021** aux horaires d'ouvertures (☎ 03.44.89.27.13).

Suite à cette démarche, la mairie délivre un certificat d'inscription qui sera transmis à la Directrice de l'école.

**2) Si votre enfant est né avant le 31 MARS 2019 et qu'il a la maturité physiologique :**

Vous pouvez procéder à une inscription sur liste d'attente à la mairie.

L'inscription effective dépendra des effectifs à la rentrée de septembre 2021.

**3) Une réunion de présentation de l'école maternelle : sous réserve, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire**

Une réunion de présentation de l'école maternelle se tiendra **fin juin**. Vous pourrez venir avec l'enfant. Vous recevrez un courrier ou un mail vous précisant la date exacte et l'heure du rendez-vous.

**Rq : Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.**

La Directrice